



Lettre de demande d'empreintes digitales

Détachement de la GRC / Autorités policières

| | | | | |
|----------------------|----------------------|------|------|-------|
| Nom de famille | Prénom(s) | | | |
| N° d'ID du client | Date de naissance | Jour | Mois | Année |

Immigration Canada exige des demandeurs de la résidence permanente ainsi que des membres de leur famille qu'ils obtiennent des certificats de police originaux de tous les pays où ils ont vécu pendant six mois ou plus dans les 10 dernières années. (Les certificats ne sont exigés que pour les pays **où ils ont vécu quand ils avaient 18 ans ou plus.**) Pour obtenir ces certificats, il faut joindre un jeu **original** d'empreintes digitales dans chaque cas.

Veillez fournir au demandeur les empreintes digitales requises sur présentation de cette lettre, d'une pièce d'identité avec photo et des droits applicables. Le nombre de formulaires de dactyloscopie nécessaires dépendra du nombre de certificats de police demandés. Par exemple, la personne qui demande des certificats de police pour trois pays aura besoin de trois jeux d'empreintes digitales.

Veillez remettre les formulaires de dactyloscopie directement au demandeur. Il les fera parvenir aux autorités compétentes à l'étranger.

Agent d'immigration